

## ▪ Séance du 4 juillet 2023

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 19h à la salle Yves Huchet sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27 juin 2023

### État des présences

	Présent	Absent	A donné pouvoir
Mme Aurélie AUGÉARD	⊙	○	
Mme Catherine BELLANGER	⊙	○	
M. Michel BOURCIER	⊙	○	
M. Jean-Pierre BRU	⊙	○	
M. Emmanuel CHARNACE	○	⊙	à Coralie DILÉ
Mme Yvette CHATELAIS	⊙	○	
M. Franck CHOPIN	○	⊙	à Marina GATÉ
M. Jean-François CLOAREC	⊙	○	
M. Jean-Pierre CLOEST	⊙	○	
Mme Séverine DEZARNAULDS	⊙	○	
Mme Coralie DILÉ	⊙	○	
Mme Claudia FOLOKA	○	⊙	
Mme Catherine FOUGÈRE	⊙	○	
Mme Marina GATÉ	⊙	○	
M. Jérôme GAUFFRETEAU	○	⊙	à Tony JOUBERT
Mme Annick HODÉE	⊙	○	
Mme Nadia HUMEAU	⊙	○	
M. Tony JOUBERT	⊙	○	
M. Jean-Marie JOURDAN	⊙	○	
M. Guillaume LUNEL	○	⊙	
Mme Christine MATHIEU	⊙	○	à Jean-Marie JOURDAN
Mme Laëtitia MAUDUIT	○	⊙	
M. Jean-Yves NEVEU	⊙	○	
M. David OLIVIER	⊙	○	
M. Pierre-Emmanuel PERRIOT	○	⊙	
M. Frédéric PETITEAU	⊙	○	
M. Guillaume PHILIPPEAU	⊙	○	
Mme Mireille POILANE	⊙	○	

## **Conditions de quorum**

- Nombre de présents : 20
- Nombre d'absents : 8
- Nombre d'absents ayant donné pouvoir : 4

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

## **Secrétaire de séance**

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Mme Aurélie AUGEARD est désigné/e pour remplir cette fonction qu'il/elle accepte.

## **Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal**

Le compte-rendu du 9 juin 2023

est approuvé

**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE**  
**MARDI 4 JUILLET 2023**

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

- Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023
- Retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou au 31.12.23
- France Services : présentation et bilan d'activité de l'année 2022

**AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ**

- Versement d'un fonds de concours à la C.C.V.H.A. pour la construction de France Services au Louroux-Béconnais
- Location gratuite des garages Place Roméro au profit de la C.C.V.H.A. en partenariat avec ASURE pour développer une mise à disposition de véhicules au profit de personnes en situation de précarité
- Tarifs 2024 pour la restauration du Pey
- Adhésion au C.A.U.E. pour l'année 2023 (498,70 €)

**AFFAIRES GÉNÉRALES – URBANISME**

- Ventes et achats de chemins ruraux et excédents de chemins ruraux

**AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES**

- RH : Adhésion CDG pour un contrat assurance groupe risques statutaires (2024-2026)
- RH : Convention de mise à disposition d'un accompagnant d'élève en situation de handicap avec l'Education Nationale à compter du 04.09.23
- RH : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à compter du 01.09.23 (24/35<sup>ème</sup>)
- RH : Création d'un poste permanent administratif ou assistant socioéducatif — 14/35<sup>ème</sup> — Responsable des affaires sociales

**POINTS RAJOUTÉS A L'ORDRE DU JOUR**

- Régularisation de parcelles au 12 rue de la Comtoise au Louroux-Béconnais
- Vente 1bis Place des Perrins au Louroux-Béconnais : nouvelle division parcellaire
- Vente immeuble 4 et 6 rue d'Angers suite réception avis des Domaines
- Redevance d'Occupation du Domaine Public – été 2023 (Maison JOURDANT)
- Subvention exceptionnelle matériel pédagogique pour ouverture de classe à l'école élémentaire R. Gosciny (400 €)
- Nouveau contrat de location-gérance pour le commerce Les P'tits Ruisseaux à Villemoisan au profit de M. PRADEL
- Présentation projet de l'ancienne caserne du Louroux-Béconnais par Maine-et-Loire Habitat
- Vente portion parcelle N 1953 – Pôle santé SSIAD au Louroux-Béconnais

# AFFAIRES GÉNÉRALES : Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023

Le Tribunal Administratif de Nantes a prononcé l'annulation de la désignation des délégués et des suppléants de Val d'Erdre-Auxence pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

La liste élue le 9 juin 2023 ne satisfaisait pas à l'obligation de composition alternative d'un candidat de chaque sexe énoncé à l'article L. 289 du code électoral. Par suite, et dès lors qu'il n'appartient pas au juge de l'élection de rectifier la liste des candidats, les opérations électorales sont annulées dans leur ensemble.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'élire à nouveau les délégués et suppléants en satisfaisant cette fois à l'obligation paritaire.

Le maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM./Mmes **Jean-François CLOAREC, Yvette CHATELAIS, Pierre Emmanuel PERRIOT et Coralie DILÉ.**

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. **Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.**

Le maire indique que le conseil municipal devait élire **15 délégués et 5 suppléants.**

**Avant l'ouverture du scrutin, le maire constate que 1 liste de candidats a été déposée.**

**La liste « VEA » est composée comme suit :**

n° de la liste (Communes de 1000 habitants et plus)	NOM D'USAGE	PRÉNOM	CIVILITÉ : Madame Monsieur	DATE DE NAISSANCE (jj/mm/aaaa)	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE PERSONNELLE N° ET VOIE	CODE POSTAL	COMMUNE	LIBELLÉ MANDAT : - Délégué de droit, - Délégué, - Délégué supplémentaire, - Suppléant
1	BOURCIER	Michel	Monsieur	31/01/1953	MAULÉVRIER (49)	9bis, rue d'Ingrandes	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	POILANE	Mireille	Madame	08/05/1954	LE LOUROUX-BÉCONNAIS (49)	5, Passage du Pré Baron	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	BRU	Jean-Pierre	Monsieur	23/07/1960	LE LOUROUX-BÉCONNAIS (49)	Parais	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	FOUGERE	Catherine	Madame	21/10/1972	ANCE NIS (44)	Le Fougeray	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	OLMER	David	Monsieur	26/04/1974	GRAY (70)	30, avenue du Croissel	49440	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	BELLANGER	Catherine	Madame	16/04/1975	SAINTE-GE MME S D'ANDIGNÉ (49)	8, rue de la Fontaine	49440	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	JOURDAN	Jean-Marie	Monsieur	24/07/1953	VALOGNES (50)	11, rue de la Commanderie	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	HODDE	Annick	Madame	24/07/1952	NANTES (44)	15, rue du Gousset	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	NEVEU	Jean-Yves	Monsieur	23/03/1959	LE LOUROUX-BÉCONNAIS (49)	19, rue du Rocher	49440	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	GATE	Marina	Madame	15/10/1974	ANGERS (49)	10, square de l'Aunay	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	PETITEAU	Frédéric	Monsieur	30/05/1973	BEAUPRÉAU (49)	18, rue Général de la Moricière	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	AUGERD	Auréli	Madame	23/11/1983	BEAUPRÉAU (49)	La Jutrie	49440	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	CLOAREC	Jean-François	Monsieur	23/01/1949	LONGJUMEAU (91)	Les Landes St Laurent	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	CHATELAIS	Yvette	Madame	09/03/1951	ROCHEFORT-SUR-LOIRE (49)	La Guilloterie	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	CHOPIN	Franck	Monsieur	09/09/1977	ANGERS (49)	16, square de l'Aunay	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Délégué
1	MAUDUIT	Laëtiti	Madame	05/09/1975	ANGERS (49)	5, rue du Bijou	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Suppléant
1	JOUBERT	Tony	Monsieur	23/10/1976	ANCE NIS (44)	21, rue du Genet	49440	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Suppléant
1	HUMEAU	Nadia	Madame	28/11/1969	SAINTE-GE MME S D'ANDIGNÉ (49)	30bis, rue d'Ingrandes	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Suppléant
1	GAUFFRETEAU	Jérôme	Monsieur	30/08/1974	PARTHENAY (79)	1, rue du Pré Fleuri	49370	VAL D'ERDRE-AUXENCE	Suppléant

La liste est incomplète (manque 1 suppléante) mais répond à l'obligation paritaire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.**

### Résultats de l'élection

Nombre de conseillers présents et représentés	<b>24</b>
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (Abstention)	<b>0</b>
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<b>24</b>
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<b>0</b>
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<b>24</b>

La liste n° 1 totalise 24 voix. Les conseillers désignés ci-dessous sont élus délégués et suppléants pour les prochaines élections sénatoriales :

n° de la liste (Communes de 1000 habitants et plus)	NOM D'USAGE	PRÉNOM	CIVILITÉ : Madame Monsieur	DATE DE NAISSANCE (jj/mm/aaaa)	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE PERSONNELLE N° ET VOIE	CODE POSTAL	COMMUNE	LIBELLÉ MANDAT : - Délégué de droit, - Délégué, - Délégué supplémentaire, - Suppléant
1	BOURCIER	Michel	Monsieur	31/01/1953	MAULÉVRIER (49)	9bis, rue d'Ingrandes	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	POILANE	Mireille	Madame	08/05/1954	LE LOUROUX-BÉCONNAIS (49)	5, Passage du Pré Baron	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	BRU	Jean-Pierre	Monsieur	23/07/1960	LE LOUROUX-BÉCONNAIS (49)	Parais	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	FOUGERE	Catherine	Madame	21/10/1972	ANCENIS (44)	Le Fougeray	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	OLMIER	David	Monsieur	26/04/1974	GRAY (70)	30, avenue du Croissel	49440	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	BELLANGER	Catherine	Madame	16/04/1975	SAINTE-GEHMES D'ANDIGNÉ (49)	8, rue de la Fontaine	49440	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	JOURDAN	Jean-Marie	Monsieur	24/07/1953	VALOGNES (50)	11, rue de la Commanderie	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	HODEE	Annick	Madame	24/07/1952	NANTES (44)	15, rue du Gousset	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	NEVEU	Jean-Yves	Monsieur	23/03/1959	LE LOUROUX-BÉCONNAIS (49)	19, rue du Rocher	49440	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	GATE	Marina	Madame	15/10/1974	ANGERS (49)	10, square de l'Aunay	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	PETITEAU	Frédéric	Monsieur	30/05/1973	BEAUPRÉAU (49)	18, rue Général de la Moricière	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	AUGERD	Aurélié	Madame	23/11/1983	BEAUPRÉAU (49)	La Jutrie	49440	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	CLOAREC	Jean-François	Monsieur	23/01/1949	LONGJUMEAU (91)	Les Landes St Laurent	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	CHATELAIS	Yvette	Madame	09/03/1951	ROCHEFORT-SUR-LOIRE (49)	La Guilloterie	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	CHOPIN	Franck	Monsieur	09/09/1977	ANGERS (49)	16, square de l'Aunay	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Délégué
1	MAUDUIT	Laëtitiá	Madame	05/09/1975	ANGERS (49)	5, rue du Bijou	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Suppléant
1	JOUBERT	Tony	Monsieur	23/10/1976	ANCENIS (44)	21, rue du Genet	49440	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Suppléant
1	HUMEAU	Nadia	Madame	28/11/1969	SAINTE-GEHMES D'ANDIGNÉ (49)	30bis, rue d'Ingrandes	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Suppléant
1	GAUFFRETEAU	Jérôme	Monsieur	30/08/1974	PARTHENAY (79)	1, rue du Pré Fleuri	49370	VAL D'ERDRE-AUXENNE	Suppléant

## **AFFAIRES GÉNÉRALES – INTERCOMMUNALITÉ : Retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou au 31.12.23**

La commune de Saint-Sigismond est membre de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (C.C.V.H.A.) depuis sa création, c'est-à-dire depuis le 1er janvier 2017.

Par délibération n° 2023-17 en date du 25 mai 2023, le conseil municipal de Saint-Sigismond a approuvé la création au 1er janvier 2024 d'une commune nouvelle regroupant les actuelles communes d'Ingrandes-Le-Fresne et de Saint-Sigismond.

Par délibération n° 2023-19 en date du 25 mai 2023, le conseil municipal de Saint-Sigismond a demandé le retrait de la commune de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023, en vue de rejoindre dans le cadre de la commune nouvelle la Communauté de communes du Pays d'Ancenis.

L'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales dispose que « *une commune peut se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale [...], dans les conditions prévues à l'article L.5211-25-1, avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement* ».

Par ailleurs, il précise que « *le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprime dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable* ».

Compte-tenu de l'opportunité pour la commune de Saint-Sigismond de créer une commune nouvelle avec la commune d'Ingrandes-Le-Fresne, et considérant que la création de cette commune nouvelle emporte son adhésion à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et, par conséquent, le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement au retrait de la commune de Saint Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023.**

## **AFFAIRES GÉNÉRALES : Présentation et bilan d'activité 2022 pour France Services**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre connaissance de l'annexe n°1 « *France Services – bilan 2022* ».




## **AFFAIRES GÉNÉRALES – FINANCES, BUDGET, FISCALITÉ : Versement d'un fonds de concours à la C.C.V.H.A. pour la construction de France Services au Louroux-Béconnais**

La C.C.V.H.A. anime sur son territoire, par l'intermédiaire de son centre intercommunal d'action sociale (C.I.A.S.), deux équipements France services, l'un aux Hauts-d'Anjou (commune déléguée de Châteauneuf-sur-Sarthe), l'autre à Val d'Erdre-Auxence (commune déléguée du Louroux-Béconnais) ; l'animation du troisième équipement, situé au Lion d'Angers, est confiée à la M.S.A. de Maine-et-Loire ;

L'opération de construction du bâtiment communautaire qui abrite à ce jour France services Val d'Erdre-Auxence a été construite conjointement à la réhabilitation du bâtiment abritant les services administratifs de la Mairie de la commune de Val d'Erdre-Auxence ;

Ce bâtiment communautaire comprenant deux niveaux (rez-de chaussée et rez-de-jardin) accueille certains services communaux et la chaufferie qui fournit en énergie l'ensemble du site (France Services et Mairie).

Il est convenu avec la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou :

-  De verser un fonds de concours à la C.C.V.H.A. pour la prise en charge des dépenses de construction des espaces utilisés ;
-  De prendre en charge 50% du montant HT des dépenses d'aménagements des espaces extérieurs intégrés au projet de construction de l'équipement
-  De déduire du montant du fonds de concours le coût du temps passé et du matériel utilisé par les services techniques communaux qui ont réalisé en régie la démolition de la salle Roméro dans le cadre du projet permettant de libérer le foncier utile à la construction du bâtiment communautaire ;

- Que, pour la prise en charge des autres espaces et des dépenses de fonctionnement, les règles de participation financière feront l'objet d'une convention entre la Communauté de communes et la commune de Val d'Erdre-Auxence ;

Par conséquent, le montant du fonds de concours est arrêté à la somme de 91 904 €.

Coût total HT de l'opération	Coût HT des aménagements extérieurs	Coût HT de l'opération hors aménagements extérieurs	Montant des subventions (Etat, Région, SIEMML)	Coût HT de l'opération hors aménagements extérieurs déduction faite des subventions	Coût HT au m <sup>2</sup> de l'opération hors aménagements extérieurs déduction faite des subventions	Montant subvention agence postale
1 276 847 €	93 351 €	1 183 496 €	729 400 €	454 096 €	1 007 €	40 000 €

Montant de la démolition pris en charge par la commune	Surface privative et surface partagée en m <sup>2</sup> occupées par la commune de Val d'Erdre-Auxence en m <sup>2</sup> (dont agence postale)	Montant du fonds de concours avant déduction du montant de la démolition et de la subvention perçue par la Communauté de communes pour l'agence postale et avec la prise en charge (50%) des aménagements extérieurs	Montant du fonds de concours à verser par la commune de VEA à la Communauté de communes (après déduction du montant de la démolition et de la subvention perçue par la Communauté de communes pour l'agence postale)
17 133 €	101,63	149 037 €	<b>91 904 €</b>

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- De verser un fonds de concours de 91 904,00 € à la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou au titre de la prise en charge des dépenses de construction du bâtiment pour les espaces utilisés et des dépenses des aménagements extérieurs ;
- D'acter que, pour la prise en charge des autres espaces et dépenses de fonctionnement, les règles de participation financière feront l'objet d'une convention entre la Communauté de communes et la commune de Val d'Erdre-Auxence ;

**AFFAIRES GÉNÉRALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITÉ** : Location gratuite des garages Place Roméro au profit de la C.C.V.H.A. en partenariat avec ASURE pour développer une mise à disposition de véhicules au profit de personnes en situation de précarité

La commune de Val d'Erdre-Auxence est propriétaire de garages Place Roméro.

La Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou souhaiterait développer, en partenariat avec l'association ASURE (Association Solidaire Unie pour le Retour à l'Emploi) un service de mise à disposition de véhicules au profit de personnes en situation de précarité.

Ce service situé à proximité de France Services Val d'Erdre-Auxence serait idéal.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de mise à disposition gratuite des garages avec la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou.**

**AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES** : Tarifs pour la restauration du Pey (2024)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver une mise à jour des tarifs de la restauration assurée au Pey pour l'année 2024.

TARIFS DES REPAS DU RESTAURANT DU PEY	Tarifification 2024 /repas
Tarif de base Adulte	6,00 €
Tarif préférentiel : Travailleur, Moniteur et Directeur de l'ESAT	5,50 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver** la mise à jour des tarifs telle que présentée ci-dessus ;
- De préciser** que ces tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## AFFAIRES GÉNÉRALES - FINANCES : Adhésion au C.A.U.E. pour l'année 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine-et-Loire (CAUE) pour l'année 2023.

En tant que membre de l'association, la commune de Val d'Erdre-Auxence pourra profiter de conseils dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation est fixé à 0,10 €/habitant, soit pour Val d'Erdre-Auxence : **498,70 €** (4 987 habitants).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

 **D'approuver** l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine-et-Loire pour l'année 2023

 **D'accepter** la cotisation fixée à 0,10 € par habitant soit 498,70 € pour l'année 2023

## 2<sup>ème</sup> COMMISSION – VOIRIE ET AMÉNAGEMENT RURAL : Ventes et achats de chemins ruraux

Monsieur Jean-Pierre BRU présente au Conseil le dossier de vente de chemins ou portions de chemins ruraux sur les communes déléguées de La Cornuaille, du Louroux-Béconnais et de Villemoisais ;

Le Conseil municipal est invité à prendre une décision définitive sur ces ventes.

**Considérant** qu'aucune association syndicale ne s'est formée en vue de la conservation de ces chemins en domaine public ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de statuer sur les ventes et achats des chemins ci-dessous :

Commune déléguée	Chemin concerné	Demandeur/Acheteur	Parcelle(s) concernée(s)	Surface (m <sup>2</sup> )	Prix de vente (en € /m <sup>2</sup> )	Total vente
La Cornuaille	La Ménantaie	M. BESSON Joseph	108 ?670	49	0,22	10,78 €
Le Louroux-Béconnais	Secteur La Ménantaie	M. BESSON Joseph	183A149	1 033	0,22	227,26 €
La Cornuaille	La Ménantaie	SAS 2FA	108 ?671	70	0,22	15,40 €



<b>Commune déléguée</b>	<b>Chemin concerné</b>	<b>Demandeur/Acheteur</b>	<b>Parcelle(s) concernée(s)</b>	<b>Surface (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Prix de vente (en € /m<sup>2</sup>)</b>	<b>Total vente</b>
La Cornuaille	CR de la Briantaie au CD n° 219	M. NEVEU Pascal	108B393	2 993	0,22	658,46 €
La Cornuaille	CR de la Briantaie au CD n° 219	M. CHERBONNIER Armand	108B395	3 446	0,22	758,12 €
La Cornuaille	CR de la Briantaie au CD n° 219	M. BOISNEAU Yann / M. CHERBONNIER Armand	108B396	582	0,22	128,04 €
La Cornuaille	CR de la Briantaie au CD n° 219	M. BRIODEAU Rolland	108B394	1 605	0,22	353,10 €
<b>Commune déléguée</b>	<b>Chemin concerné</b>	<b>Demandeur/Acheteur</b>	<b>Parcelle(s) concernée(s)</b>	<b>Surface (m<sup>2</sup>)</b>	<b>Prix de vente (en € /m<sup>2</sup>)</b>	<b>Total vente</b>
La Cornuaille	Villeneuve VC n°5	M. DURAND Julien	108F958	1 288	0,22	283,36 €
Le Louroux-Béconnais	CR de la Pinerais à Gabillard	M. VITOUR Olivier	183B484	4 258	0,22	936,76 €
Le Louroux-Béconnais	CR de la Pinerais à la Chalumeraie	M. VITOUR Olivier	183B483	5 589	0,22	1 229,58 €
Le Louroux-Béconnais	CR de la Touche à la Chalumeraie	M. LUAIS Albert	183B481	688	0,22	151,36 €
Le Louroux-Béconnais	Secteur de la Bécantinière	M. BESNARD Yves	183A1152	7 621	0,22	1 676,62 €
Le Louroux-Béconnais	VC n° 12 de la RD 51 VC n° 51 de la RD 101	M. TODESCHINI Bruno	183D1040	860	0,22	189,20 €
Le Louroux-Béconnais	CR du Petit-Vivier au Souci	Mme ROLLAND Stéphanie	183D ???	2 766	0,22	608,52 €

Le Louroux-Béconnais	CR Gabillard CR Le Tertre Veillon	M. LEGENDRE Dominique	183B482	6 386	0,22	1 404,92 €
----------------------	--------------------------------------	-----------------------	---------	-------	------	------------

Commune déléguée	Chemin concerné	Demandeur/Acheteur	Parcelle(s) concernée(s)	Surface (m <sup>2</sup> )	Prix de vente (en € /m <sup>2</sup> )	Total vente
Le Louroux-Béconnais	CR du Breuil à la Picoulais	Mme PANTERNE Joséphine	183A1132	182	0,22	40,04 €
Villemoisian	Chemin rural La Haute Belle	La commune achète à l'euro symbolique 219 m <sup>2</sup> à M. COEFFARD Jean-Pierre				
		M. COEFFARD Jean-Pierre	376A597 376A598	379	0,22	83,38 €
Villemoisian	Chemin La Primaudière	M. PICHERY Mickaël	376D474	2 567	0,22	567,74 €
Villemoisian	CR du Patrouillard	M. RICHARD André	376A592	1 942	0,22	427,24 €
Villemoisian	CR de la Renotterie à la Chaussée Hüé	M. BAIN Dominique	376D477	1 403	0,22	308,66 €
Villemoisian	CR de la Renotterie à la Chaussée Hüé	M. BEZIAUD Robert	376D476	1 768	0,22	388,96 €
Villemoisian	CR de la Turmelière à la Houssière	M. DE MONTMARIN Hubert	376C1076	2 321	0,22	510,62 €

Commune déléguée	Chemin concerné	Demandeur/Acheteur	Parcelle(s) concernée(s)	Surface (m <sup>2</sup> )	Prix de vente (en € /m <sup>2</sup> )	Total vente
Villemoisan	CR du bourg de la Primaudière	M. VITOUR Philippe	376D475	117	0,22	25,74 €
Villemoisan	CR du bourg de la Primaudière	M. BEAUMONT Nicolas	376D478 376 ???	656	0,22	144,32 €
La Cornuaille	Le Druillay	M. LELORE LAURENT	108A673	843	0,22	185,46 €
		La commune achète à l'euro symbolique 1 629 m <sup>2</sup> à M. LELORE Laurent				
Le Louroux-Béconnais	Les Avallés	M. JONCHERAY Martial	183A1159 183A1160 183A1161	530	1 € symb.	1,00 €
		La commune achète à l'euro symbolique : - à Jean-Paul LEGENDRE (592 m <sup>2</sup> ) - à Martial JONCHERAY (768 m <sup>2</sup> )				
La Cornuaille	Le Saulay	M. LELIEVRE Florian Mme GALIERNE Lucille	108F ???	60	0,22	13,20 €
		M. BASSELOT Nicolas	108F950	105	0,22	23,10 €

Commune déléguée	Chemin concerné	Demandeur/Acheteur	Parcelle(s) concernée(s)	Surface (m <sup>2</sup> )	Prix de vente (en € /m <sup>2</sup> )	Total vente	
Le Louroux-Béconnais	Rusterie Les Basses Cours	La commune achète à l'euro symbolique : - à Olivier VITOUR (857 m <sup>2</sup> ) - à Philippe DELANEAU (274 m <sup>2</sup> ) - à Albert LUAIS (38 m <sup>2</sup> )					
		M. ROUILLERE Clément	183B ???	51	1 € symb.	1,00 €	

		M. VITOUR Olivier	183B ???	490	1 € symb.	1,00 €
		M. DELANEAU Philippe	183B ???	242	1 € symb.	1,00 €
<i>M. VITOUR Olivier rétrocède à M. DELANEAU Philippe 126m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.  M. LUAIS Albert rétrocède à M. ROUILLERE Clément 62m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.</i>						

Commune déléguée	Chemin concerné	Demandeur/Acheteur	Parcelle(s) concernée(s)	Surface (m <sup>2</sup> )	Prix de vente (en € /m <sup>2</sup> )	Total vente
La Cornuaille	Allée des Acacias	M. PHILIPPEAU Guillaume	108E1384	34	3,70	125,80 €
La Cornuaille	7, rue du Genêt	M. PASQUIER Dominique	108E1383	35	3,70	129,50 €
<i>L'acte notarié mentionnera une servitude de passage au profit de la commune de Val d'Erdre-Auxence</i>						

Le produit de la vente de ces portions et excédents de chemins communaux sera versé à la signature des actes.

Tous les frais consécutifs à la rédaction des actes sont à la charge des acheteurs.


Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence pour la signature des actes de vente et d'achats qui seront établis en l'étude de Maître BOUWYN, notaire au Louroux-Béconnais.

Monsieur Jean-Yves NEVEU décide de ne pas prendre part au vote.

Monsieur Guillaume PHILIPPEAU décide de ne pas prendre part au vote.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE :**

 **D'approuver** la vente et l'achat des chemins ruraux telles que proposées par la commission ci-dessus ;




 **D'autoriser** Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence à signer tous les actes d'achats et de ventes visés ci-dessus ;

<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>22</b>
<b>Majorité requise</b>	<b>12</b>
<b>POUR</b>	<b>22</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

## **AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : Adhésion au contrat groupe auprès du centre de gestion pour les risques statutaires (2024-2026)**



Le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protections liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

### *Caractéristiques de la consultation :*

-  Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels, **à l'exception de la maladie ordinaire, qui est exclue de cette couverture.**
-  Garantie des charges patronales (optionnelle).
-  Option : Franchise de **30 jours fermes** pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

**Considérant** l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :**

-  **DE RATTACHER** la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1er janvier 2024.
-  **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer la demande de consultation

## **AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition d'accompagnants d'élèves en situation de handicap – Convention avec l'Education Nationale à compter du 04.09.2023**

Les élèves en situation de handicap fréquentant les écoles de Val d'Erdre-Auxence peuvent être aidés d'un Accompagnant d'élèves en Situation de Handicap (AESH).

Lorsque la notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) le prévoit explicitement, l'AESH peut accompagner l'enfant en dehors du temps scolaire et notamment sur le temps de restauration. L'AESH peut être mis à disposition de la commune, organisatrice du service.

Pour permettre cette mise à disposition, M. le Maire propose de passer une convention-cadre avec l'Education Nationale qui permettra ensuite, la signature d'une convention tripartite entre l'Education Nationale, l'AESH concernée et la commune.

La convention-cadre stipule que l'Education Nationale s'engage à rémunérer le personnel AESH durant ces temps de restauration, et la ville à les assurer en responsabilité civile et à rembourser les coûts de ce personnel de ces temps.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal d'approuver la convention-cadre portant mise à disposition d'AESH par l'Académie de Nantes, et d'autoriser le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de la présente délibération.**

## **AFFAIRES GÉNÉRALES – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à compter du 01/09/2023– adjoint technique polyvalent (24/35<sup>ème</sup>)**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que les besoins du service enfance jeunesse de la commune nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent ;

Il est proposé au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique, échelle C1, à temps non complet, soit 24/35ème à compter du 01/09/2023.

### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet de 24/35ème (échelle C1) à compter du 01/09/2023,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget communal de 2023.

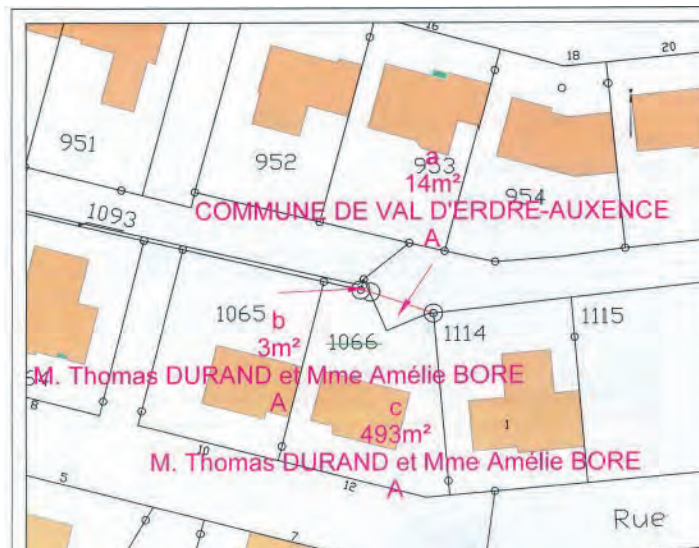
## **POINT RAJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR :**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES - URBANISME : Régularisation de parcelles au 12 rue de la Comtoise au Louroux-Béconnais (DURAND-BORÉ)**

Monsieur le Maire de Val d'Erdre-Auxence propose aux membres du Conseil Municipal de régulariser le découpage de la parcelle C 1066 située au 12 rue de la Comtoise au Louroux-Béconnais. Monsieur le Maire propose de vendre le triangle de 14 m<sup>2</sup> aux propriétaires M. Thomas DURAND et Mme Amélie BORÉ au prix de 3,70 € /m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire propose également d'acquérir le triangle d'une surface de 3 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :**

- De vendre** le triangle de 14 m<sup>2</sup>, situé au 12 rue de la Comtoise aux propriétaires, M. Thomas DURAND et Mme Amélie BORÉ, au prix de 51,80 €
- D'acquérir** le triangle de 3m<sup>2</sup> auprès des propriétaires, M. Thomas DURAND et Mme Amélie BORÉ, à l'euro symbolique
- De préciser** que les frais d'actes et de bornage sont à la charge des demandeurs, M. DURAND et Mme BORÉ ;

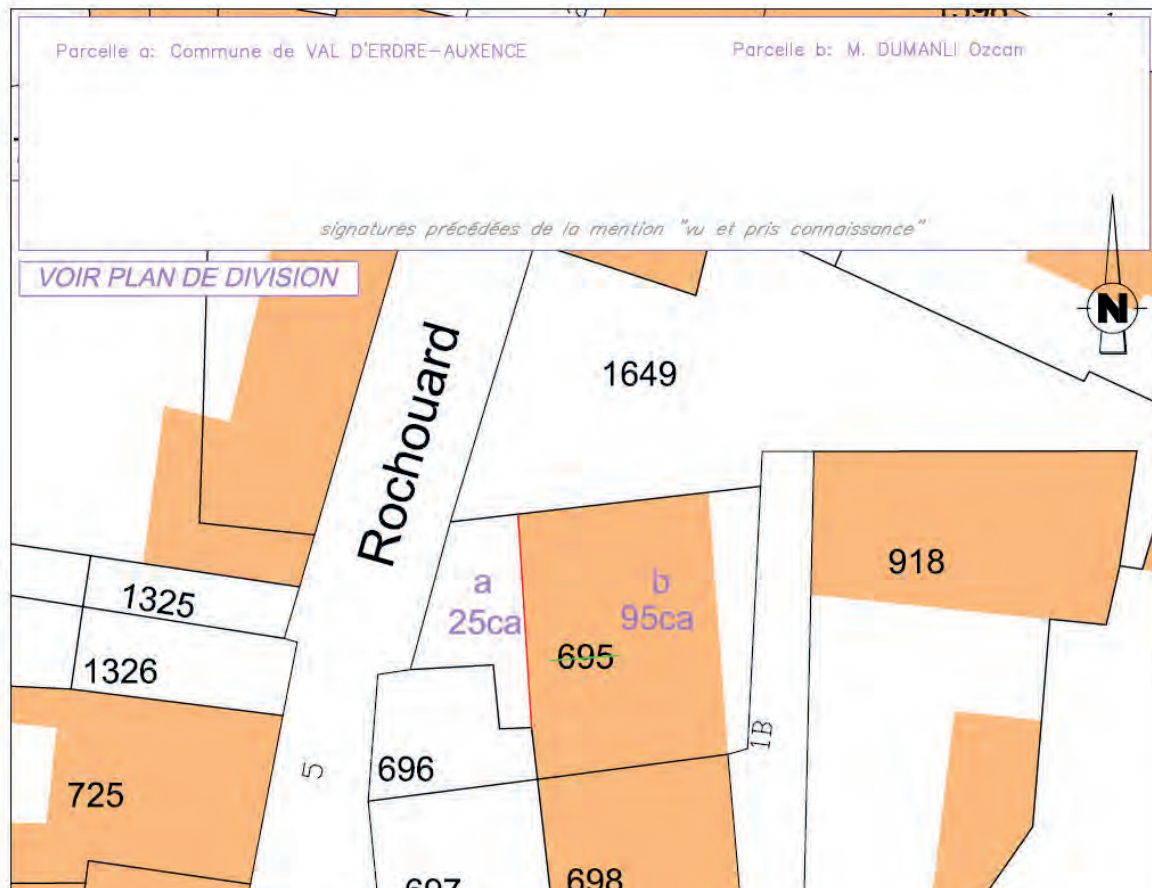


## POINT RAJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES GÉNÉRALES - URBANISME : Nouvelle division parcellaire 1bis, Place des Perrins

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la vente de la maison située au 1bis Place des Perrins au Louroux-Béconnais pour 35 013 € au profit de M. Ozcan DUMANLI.

Dans le cadre de cette vente, la parcelle N695 sera divisée, de façon à ce que la commune de Val d'Erdre-Auxence puisse disposer des places de stationnement d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> (voir plan ci-dessous).



**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- 🇫🇷 D'approuver le projet de division parcellaire tel qu'évoqué ci-dessus
- 🇫🇷 D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles afin de finaliser le projet de vente de la maison située 1bis Place des Perrins au Louroux-Béconnais

## POINT RAJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES GÉNÉRALES : Vente des bâtiments situés au 4 et 6 rue d'Angers au Louroux-Béconnais à Maine-et-Loire Habitat

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune de Val d'Erdre-Auxence est propriétaire de l'immeuble situé au 4, 4bis, 4ter et 6 rue d'Angers au Louroux-Béconnais.




Cet immeuble est actuellement occupé par 3 commerces au rez-de-chaussée, et dispose d'un logement d'urgence à l'étage.

Il existe un potentiel en logements supplémentaires sur cet immeuble.

**Maine-et-Loire Habitat est intéressé pour racheter le bâtiment, le réhabiliter afin de créer 2 logements type II et 2 logements type III.** Le tout en conservant les 3 locaux commerciaux actuels.

**Vu** les articles L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal règle par délibération les affaires de la commune ;

**Vu** les articles L. 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant :

-  Que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;
-  Que toute cession d'immeubles ou de droits immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;
-  Que le Conseil Municipal délibère après réception de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat ;

**Considérant** le projet de réhabilitation de l'immeuble et la création de nouveaux logements en centre-bourg ;

**Considérant** que la cession de l'immeuble situé au 4 et 6 rue d'Angers, appartenant au domaine privé communal, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer les projets communaux à venir ;

**Considérant** que Maine-et-Loire Habitat a manifesté un intérêt pour acquérir cette propriété ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente du bâtiment concerné au prix de 200 000,00 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la réalisation de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

 **D'autoriser** la vente des bâtiments situés 4 et 6 rue d'Angers au prix de 200 000,00 € à Maine-et-Loire Habitat

**D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la réalisation de la présente délibération

## POINT RAJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR

### AFFAIRES GÉNÉRALES : Redevance d'Occupation du Domaine Public – été 2023 (Maison Jourdant)

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Dans le cadre de l'organisation du Louroux Plage, Monsieur Rudy JOURDANT tient un stand bar-snack à l'étang du Petit-Anjou sur la période de juin à septembre. Il s'agit de valider la redevance pour l'occupation de l'étang du Petit Anjou du 24 juin 2023 au 31 août 2023 à hauteur de 1 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :**

 De valider la redevance pour l'occupation de l'étang du Petit Anjou du 24 juin 2023 au 31 août 2023 à hauteur de 1 000 €.



## **POINT RAJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR**

### **5<sup>ème</sup> COMMISSION – ENFANCE-JEUNESSE : Subvention exceptionnelle pour l'école élémentaire R. GOSCINNY suite à l'ouverture de classe pour l'année scolaire 2023/24**

Madame Catherine BELLANGER informe le Conseil Municipal que l'école élémentaire René Goscinny bénéficiera d'une ouverture de classe à la prochaine rentrée scolaire (2023/24).

Cette ouverture de classe engendre un besoin supplémentaire en matériel pédagogique. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder une subvention exceptionnelle de 400 € pour la fourniture de matériel pédagogique.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € pour l'école élémentaire René Goscinny correspondant à un besoin supplémentaire en matériel pédagogique.**

## **POINT RAJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES : Nouveau contrat de location-gérance pour le commerce Les P'tits Ruisseaux à Villemoisan au profit de M. PRADEL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Val d'Erdre-Auxence est propriétaire du fonds de commerce « Les P'tits Ruisseaux » situé au 2, rue du Moulin à Villemoisan.

Mme TARTAIX, qui exploite le commerce depuis janvier 2019, a fait part de son intention de cesser l'activité. M. Philippe PRADEL s'est proposé pour reprendre et exploiter le commerce de Villemoisan.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de conclure un nouveau contrat de location-gérance avec M. Philippe PRADEL. Monsieur le Maire précise que la location d'un fonds de commerce est un outil souvent utilisé en vue de la cession du fonds de commerce. Cela permet au locataire d'éviter de supporter l'acquisition du fonds lors du démarrage de son activité, et de disposer du temps nécessaire pour juger le potentiel du commerce.

Monsieur le Maire précise également que la licence IV appartenant à la commune déléguée de Villemoisan sera mise à disposition gracieusement de l'exploitant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

 D'approuver la location du fonds de commerce au profit de M. Philippe PRADEL

 D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location-gérance du fonds de commerce « Les P'tits Ruisseaux »

## POINT RAJOUTÉ A L'ORDRE DU JOUR



### **AFFAIRES GÉNÉRALES :** Vente d'une portion de la parcelle N 1953 (5m<sup>2</sup>) à Maine-et-Loire Habitat dans le cadre de la vente du bâtiment « Pôle Santé » au Louroux-Béconnais

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2023-050 par laquelle le projet de vente du pôle santé au profit de Maine-et-Loire Habitat a été approuvé au prix de 140 000 €.



Monsieur le Maire explique qu'en complément de cette décision il convient aussi d'autoriser la vente au profit de Maine-et-Loire Habitat d'une petite aire gravillonnée de 5 m<sup>2</sup>, et ce dans un souci de cohérence dans le découpage du bâtiment sur l'emprise foncière. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser la vente de cette aire gravillonnée à l'euro symbolique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

-  **D'approuver** la vente de l'aire gravillonnée située sur la parcelle N 1953 et d'une surface de 5m<sup>2</sup> à l'euro symbolique ;
-  **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de la présente délibération ;

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain Conseil Municipal : le 19 septembre 2023

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures 30 .

Signature du secrétaire de séance :



Le Maire,  
Michel BOURCIER



# Comité de pilotage 2022

# sommaire

1. Présentation des espaces France services de Val d'Erdre-Auxence et Les Hauts d'Anjou
2. Bilan 2022
3. Faits marquants 2022
4. Perspectives 2023

01.

Présentation France services  
Val d'Erdre-Auxence / Les  
Hauts d'Anjou

# 01. Présentation France Services : 2 structures portées par la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA)

## Val d'Erdre-Auxence



**Année labellisation :** 01/01/2022  
**Temps d'ouverture :** 30 heures par semaine (accueil mutualisé mairie / France Services)  
**Nombre d'agents :** 2  
**Les partenaires :** 9 opérateurs nationaux et 7 partenaires locaux  
**L'équipement :** 1 bureau de confidentialité avec un téléphone et un double écran, 2 ordinateurs mis à disposition, 1 imprimante

## Les Hauts d'Anjou



**Année labellisation :** 01/01/2020  
**Temps d'ouverture :** 28,5 heures par semaine  
**Nombre d'agents :** 2  
**Les partenaires :** 9 opérateurs nationaux et 9 partenaires locaux  
**L'équipement :** 1 bureau de confidentialité avec un téléphone et un double écran, 2 ordinateurs mis à disposition, 1 imprimante, 1 borne numérique

# Les partenaires

Partenaires communs aux deux France services



Partenaires locaux France services Val d'Erdre-Auxence

Partenaires locaux France services Les Hauts d'Anjou



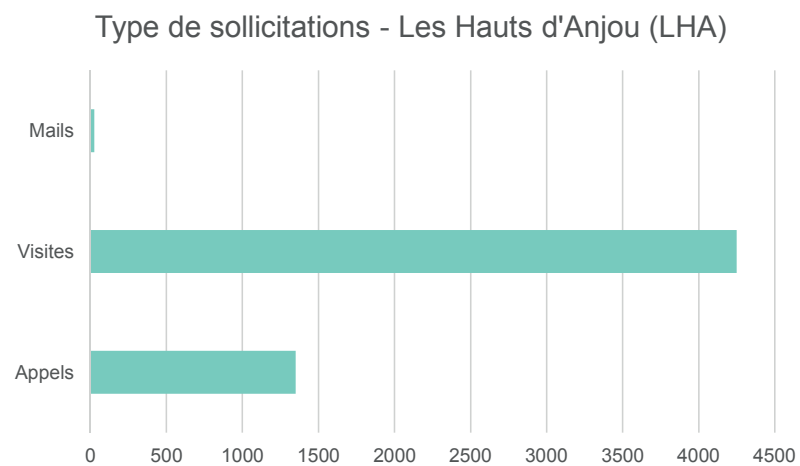
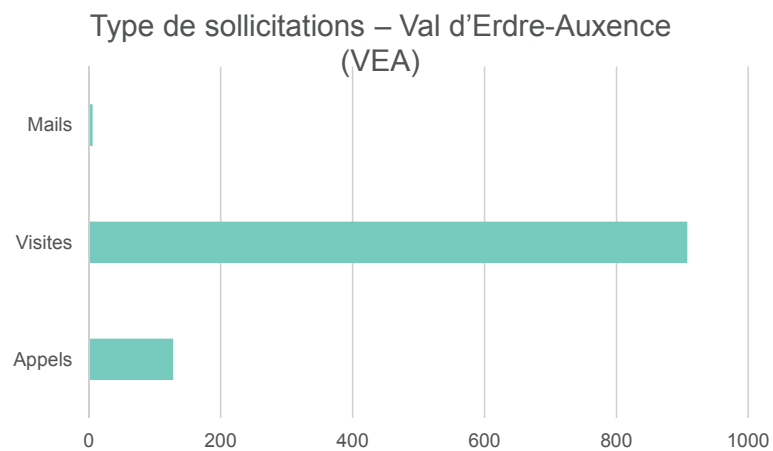


02.

Bilan 2022

## 02. Bilan 2022

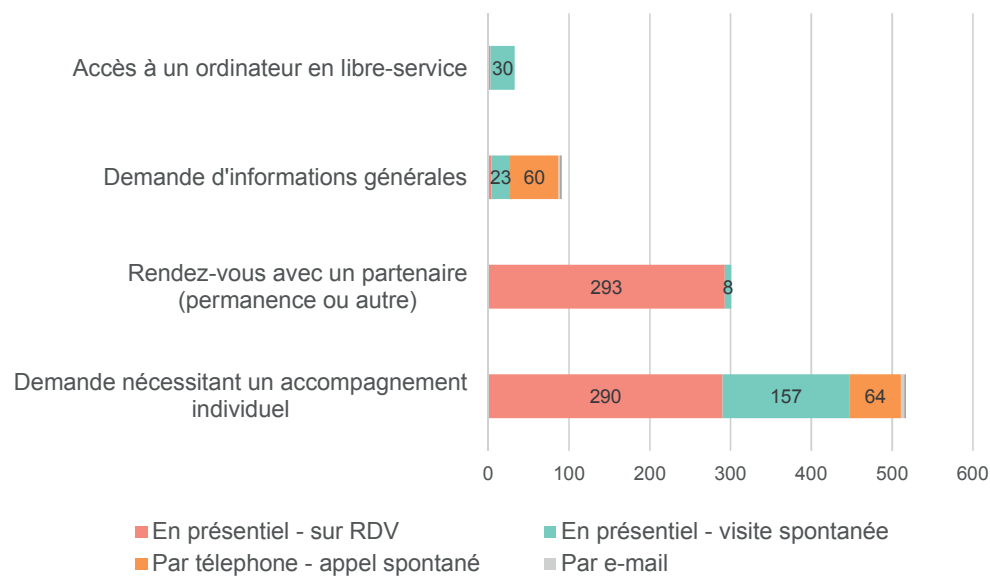
### 1. Fréquentation



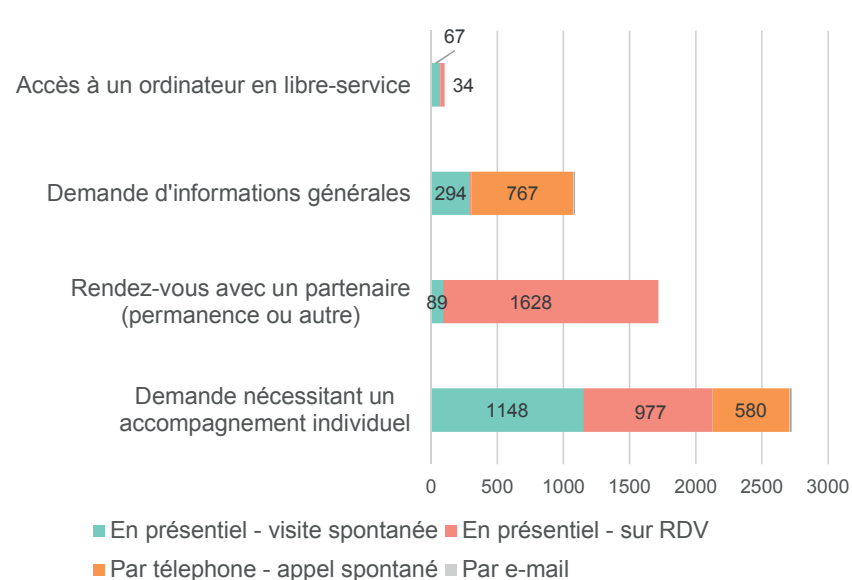
# 02. Bilan 2022

## 2. Types de demandes des usagers

France services VEA



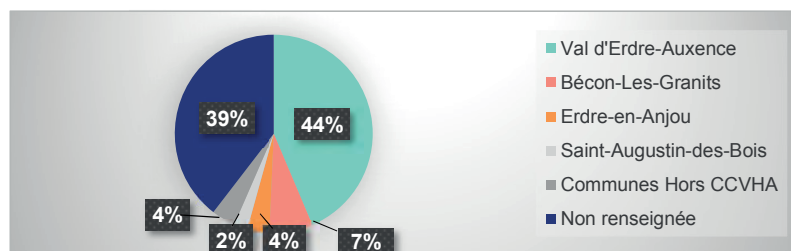
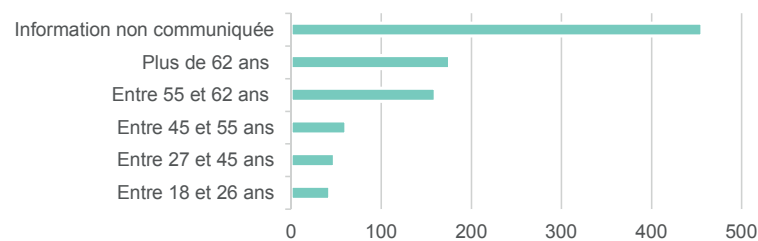
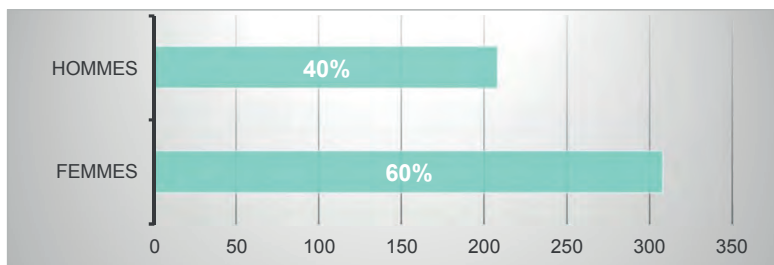
France Services LHA



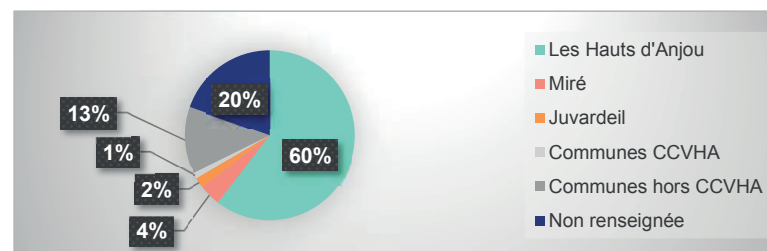
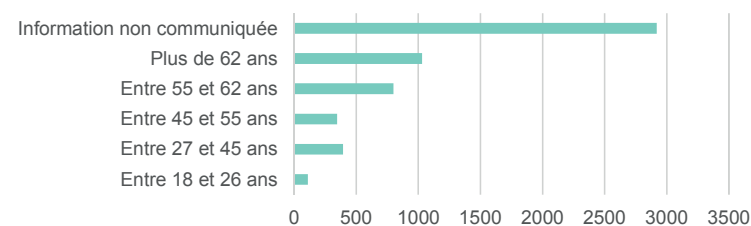
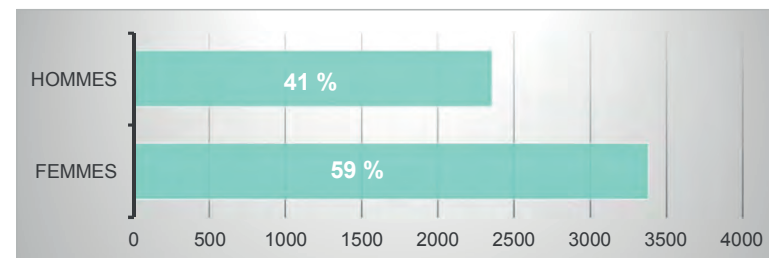
## 02. Bilan 2022

### 3. Accompagnements individuels : profil des usagers (sexe, âge, provenance)

France services Val d'Erdre-Auxence



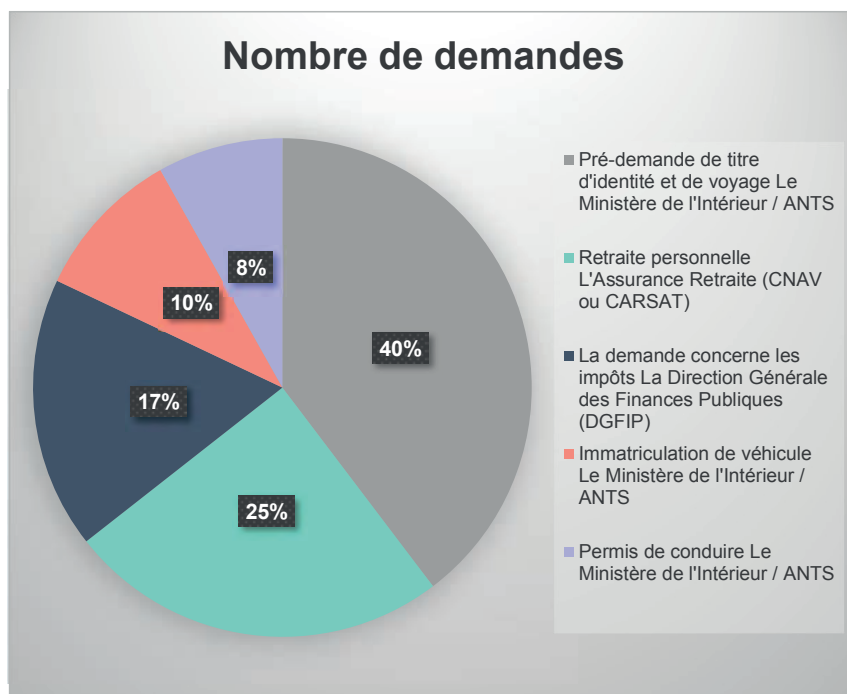
France services Les Hauts d'Anjou



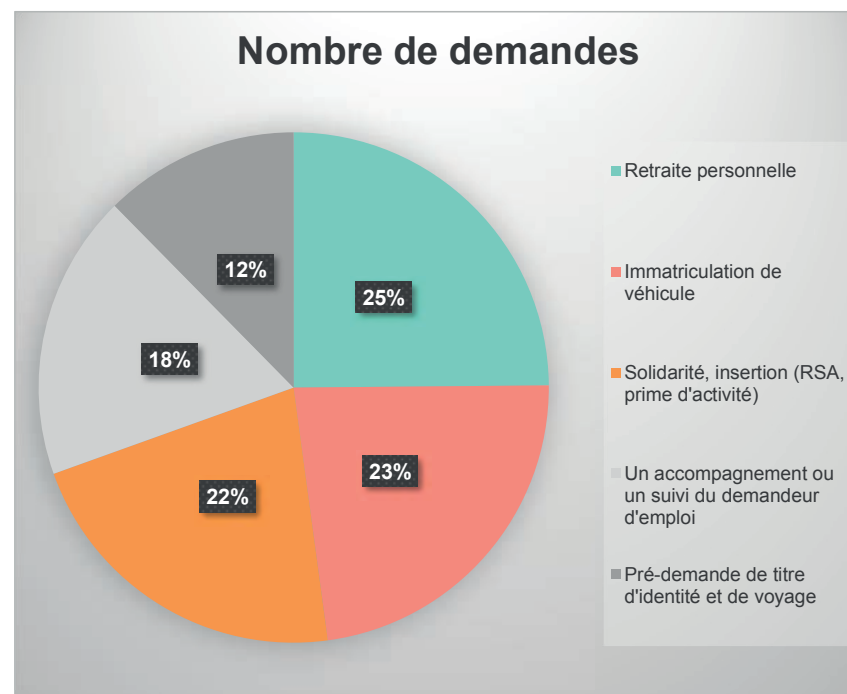
## 02. Bilan 2022

### 4. Accompagnements individuels : Top 5 des thématiques des demandes des usagers

France services Val d'Erdre-Auxence



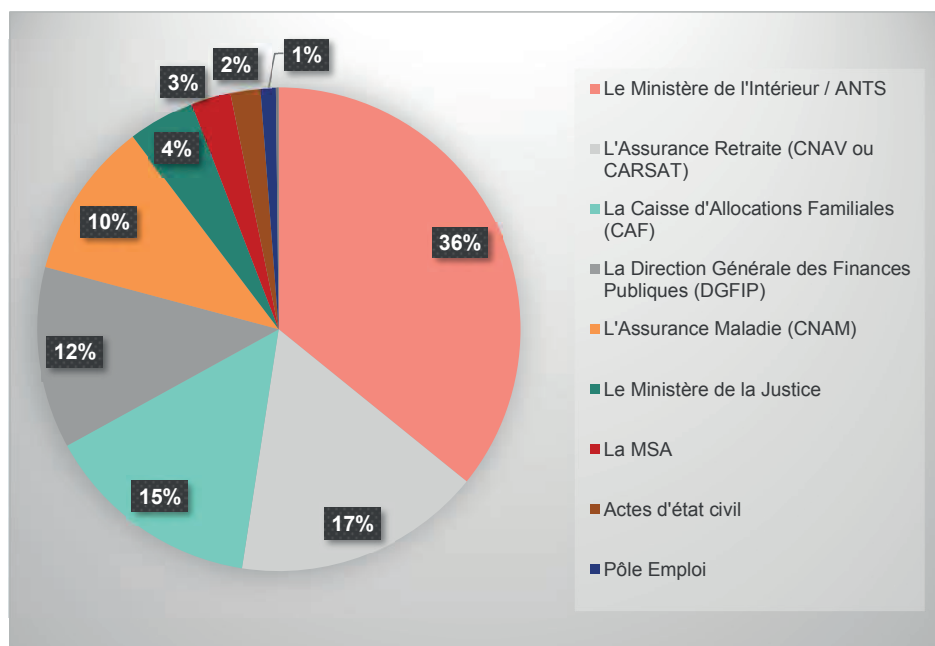
France services Les Hauts d'Anjou



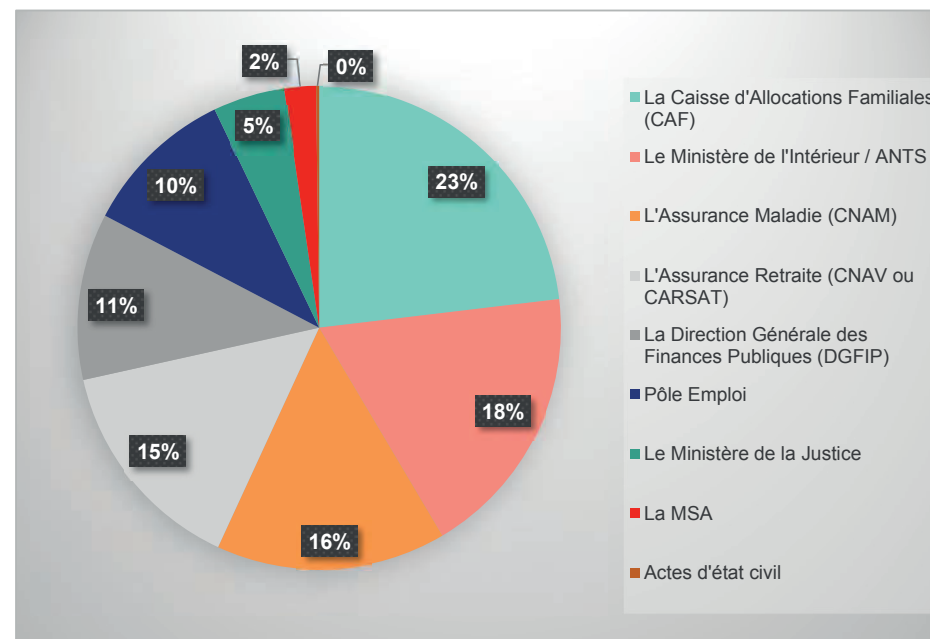
## 02. Bilan 2022

### 5. Opérateurs nationaux concernés par nos accompagnements

#### France services Val d'Erdre-Auxence

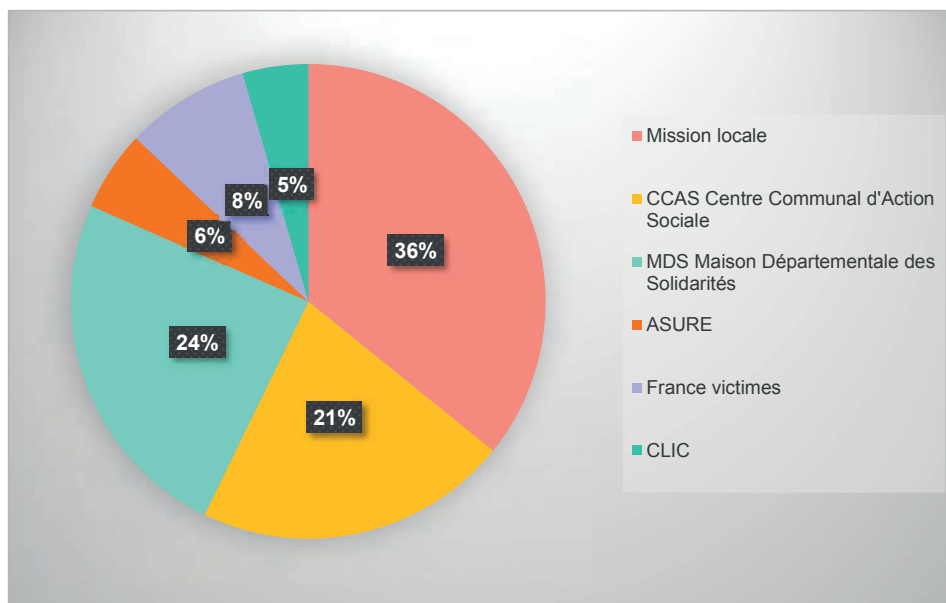


#### France services Les Hauts d'Anjou

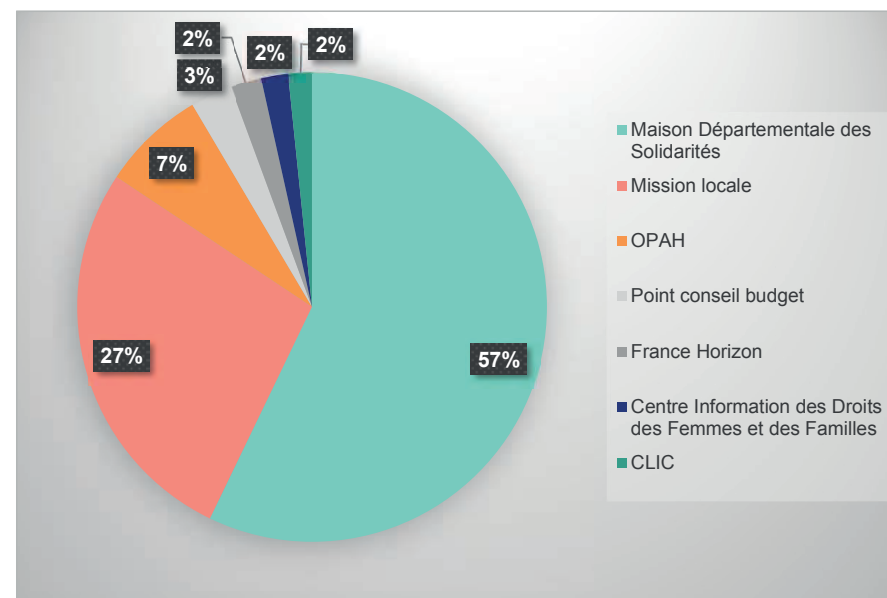


## 02. Bilan 2022

### 6. Partenaires locaux principalement sollicités, France services Val d'Erdre-Auxence



### France services Les Hauts d'Anjou



03.

Faits marquants 2022



## 03. Faits marquants 2022

### France services Val d'Erdre-Auxence

1<sup>er</sup> janvier 2022 : labélisation de l'espace France services de Val d'Erdre-Auxence.

Rencontre individuelle avec chaque partenaire afin d'échanger sur nos missions respectives.

10 mai 2022 : Promotion des services « hors les murs » avec un café de l'info à Bécon-les-Granits auprès des membres du club du 3<sup>ème</sup> âge « Les Joyeux Lurons ».

10 juin 2022 : fin des travaux - ouverture des nouveaux locaux.

25 juin 2022: inauguration officielle.

Décembre 2022 : France Horizon, nouveau partenaire.

### France services Les Hauts d'Anjou

Changement d'horaires: fermeture de l'accueil FS tous les mardis après-midis pour permettre les réunions d'équipe.

Nouveaux partenaires : CIDFF (avril) et France Horizon (octobre)

Octobre 2022: organisation d'un temps fort dans le cadre des journées portes ouvertes « Escape Game »

04.

Année 2023

## 04. Année 2023

### France services Val d'Erdre-Auxence

- Changements des horaires d'ouverture au 01/01/2023
- Lancement des « café partenaires »
- Promotion de nos services « hors les murs » : marché du Louroux-Béconnais, communication sur les différents supports de la commune.
- Réalisation d'un temps fort ludique et attractif pour des « journées portes ouvertes » : Escape Game
- Accueil de nouveaux partenaires : DGFIP depuis le 01/01/2023.

### France services Les Hauts d'Anjou

- Accueil nouveaux partenaires : Cap Emploi et Apprentis d'Auteuil
- Continuité des « café partenaires »
- Arrêt des permanences de la CPAM
- Arrivée des services de la mairie
- Réflexion sur la mise en place de nos services « hors les murs »

### Nouveautés 2023

- Renforcement des temps d'échanges entre les 3 France services de la CCVHA



FRANCE SERVICES  
VAL D'ERDRE-AUXENCE  
1, rue Noël Pinot  
Le Louroux-Béconnais  
49370 VAL D'ERDRE-AUXENCE

Tél : 02 41 77 41 87  
Mail :  
[franceservices.vea@valleesduhautanjou.fr](mailto:franceservices.vea@valleesduhautanjou.fr)

FRANCE SERVICES  
LES HAUTS D'ANJOU  
2, rue des Fontaines  
Châteauneuf-sur-Sarthe  
49330 LES HAUTS D'ANJOU

Tél : 02 41 24 10 66  
Mail :  
[franceservices.chateauneuf@valleesduhautanjou.fr](mailto:franceservices.chateauneuf@valleesduhautanjou.fr)